



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)  
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINTE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

**CM-2021-5 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE  
L'EHPAD MONTALIVET - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Simon PLENET*

Conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation d'un délégué du Conseil Municipal chargé de siéger au sein du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Montalivet à Annonay.

Le Conseil de la vie sociale émet des avis et peut formuler des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service (organisation de la vie quotidienne, projet de travaux et d'équipement, entretien des locaux...).

Il est composé des membres suivants :

- représentants de familles,
- représentants syndicaux,
- directeur(trice) de l'EHPAD ou son représentant,
- représentant de l'organisme gestionnaire,

auxquels s'ajoute un représentant de la commune.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Maryanne BOURDIN, en qualité de représentant de la Ville d'Annonay au sein du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Montalivet à Annonay.

Aucune autre proposition n'étant formulé par l'assemblée,

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

### DÉLIBÉRÉ

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

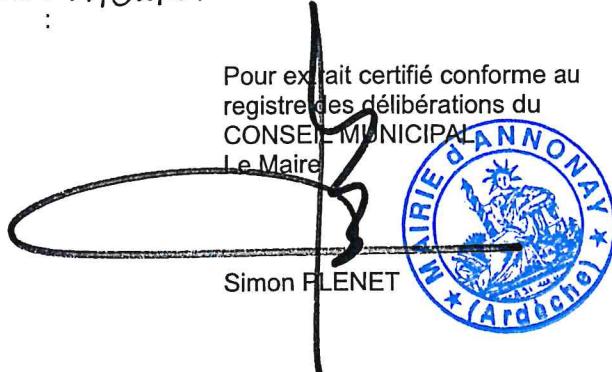
**DESIGNE** Madame Maryanne BOURDIN en qualité de représentant-e du Conseil Municipal au sein du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Montalivet.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/02/21  
Affiché le : 08/02/21  
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021